

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**

SÉANCE DU 16 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de mai à 19 H 00

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Mise en place d'un dispositif "Sport santé" à destination des patients nécessitant un accompagnement en activité physique adaptée

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **9 mai 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/081

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoints au Maire.**

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. LEDEUR

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme CHESNEAU MUSTAFA

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme CAUZARD

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 20/05/2025

Publiée le : 24/05/2025

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Mise en place d'un dispositif "Sport santé" à destination des patients nécessitant un accompagnement en activité physique adaptée

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29

VU la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 204-16 en date du 14 décembre 2016 portant sur les nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France ;

VU le Plan National Sport-Santé 2019-2024, élaboré conjointement par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère des Sports, visant à promouvoir l'activité physique et sportive comme outil de santé publique ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du Territoire et Cadre de vie du 6 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de promouvoir une meilleure santé physique et mentale des habitants à travers la prévention par l'activité physique adaptée ;

CONSIDÉRANT les bienfaits scientifiquement prouvés de l'activité physique régulière dans l'accompagnement de pathologies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires, troubles musculo-squelettiques, cancers, etc.) et dans la lutte contre la sédentarité et l'isolement ;

CONSIDÉRANT le besoin croissant des populations sédentaires, vieillissantes, ou en affection longue durée (ALD) de bénéficier d'un accompagnement spécifique, progressif et sécurisé dans leur reprise d'activité physique ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de favoriser le bien-être et le lien social par le sport, dans une logique inclusive et accessible à tous ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de proposer un dispositif encadré par des éducateurs formés en activité physique adaptée (APA) ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de faire reconnaître et soutenir sa démarche en déposant un dossier de labellisation "Maison Sport-Santé" auprès des services de l'État, en vue d'obtenir les aides financières et accompagnements associés ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif "Sport Santé" structurant et coordonnant l'ensemble des actions existantes et à venir sur la commune en matière d'activités physiques adaptées ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de labellisation "Maison Sport-Santé" auprès des services compétents de l'État, en vue de bénéficier des subventions et dispositifs d'accompagnement prévus à cet effet ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toute convention de partenariat et demande de subvention liée à la mise en œuvre du dispositif "Sport Santé" ainsi que tout document s'y afférant.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**